

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 11 (1981)
Heft: 5

Rubrik: SOS consommateurs : qui s'occupe des consommateurs en Suisse?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOS
consommateurs

Qui s'occupe des consommateurs en Suisse?

Nous avons vu dans le dernier numéro d'«Aînés» que plusieurs organisations de consommateurs font et publient (en Suisse) des tests de marchandises. De plus, au mois de juin prochain, les citoyens suisses seront appelés aux urnes pour donner leur avis sur l'introduction dans la Constitution fédérale, d'un nouvel article destiné à protéger les consommateurs contre les abus de toutes sortes. Nous avons souvent mentionné dans ces chroniques à quel point il était parfois difficile aux consommateurs isolés et à leurs associations d'obtenir certaines améliorations de la législation *faute d'une base juridique suffisante* (petit crédit, ventes à la porte, étiquetage des denrées, concurrence déloyale... etc.). Aujourd'hui nous pensons que c'est l'occasion de faire connaissance avec les

associations qui, chez nous, s'occupent d'informer et de défendre les consommateurs.

En contact direct avec la base

1. La FRC (Fédération romande des consommatrices) fondée en 1959. Secrétariat à Genève. Groupe 140 associations féminines et familiales et environ 50 000 membres individuels soit un Romand sur 36 (1 ménage sur 4), le plus fort taux d'Europe... «J'achète mieux» a été fondé en 1966. La FRC a des sections cantonales, des groupes locaux, des bureaux de consommateurs informations. Fait des enquêtes, des tests, organise cours et conférences publics et... vous prépare chaque mois ce rendez-vous dans «Aînés»!

2. Le Konsumentinnenforum der deutschen Schweiz (KF) et l'ACSI (Tessin). Mêmes activités que la FRC. Fondées en 1961. Revues «prüf mit» et «Borsa della Spesa».

Organisations faïtières

Ces deux organisations font partie de la Fédération suisse des consommateurs (FSC) dont le siège est à Berne et qui ne regroupe *que* des associations. La FSC est régulièrement consultée par la Confédération en tant que partenaire économique et reflète ainsi les options de ses organisations membres. Elle publie un intéressant service de presse, presque toujours repris dans les quotidiens et des tests souvent en collaboration avec la FRC et le KF. La Fondation pour la protection des consommateurs: (FPC) est aussi une organisation faïtière et son siège est aussi à Berne. Elle est issue de milieux de l'Union syndicale, de Coop-suisse, de la Fédération des sociétés suisses d'employés, entre autres. Elle publie régulièrement une brochure bilingue «Tests».

Ces deux organisations faïtières ont créé une *Communauté de travail*.

Et encore...

En 1964, à la suite du rapport d'une commission fédérale pour l'étude de problèmes touchant les consommateurs, a été créée la *Commission fédérale de la consommation* qui comprend une majorité de représentants des consommateurs (une fois n'est pas coutume!) et des représentants de l'économie. Elle a pour tâche de transmettre aux autorités fédérales son point de vue sur les problèmes qui touchent les consommateurs. C'est la *seule commission fédérale où les consommateurs ne peuvent être majorisés*. Son organe administratif est le *Bureau fédéral de la consommation*. Son chef représente la Suisse dans les commissions européennes s'occupant de la défense des consommateurs et assure la coordination entre les organisations de consommateurs et l'administration fédérale.

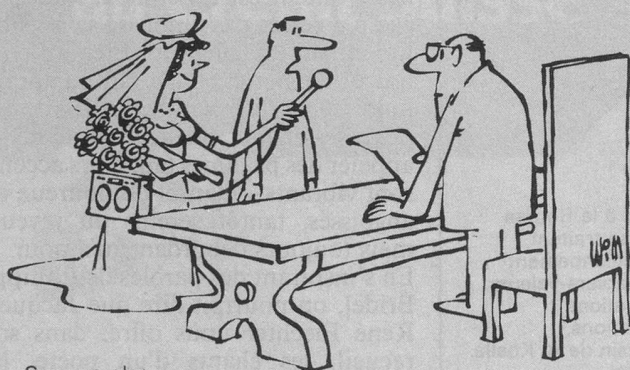
Alors, ne pensez-vous pas qu'il faut donner à tous ces organismes les moyens de leur politique?

Si ce problème vous intéresse vous êtes les bienvenus à l'assemblée générale romande (voir ci-dessous).

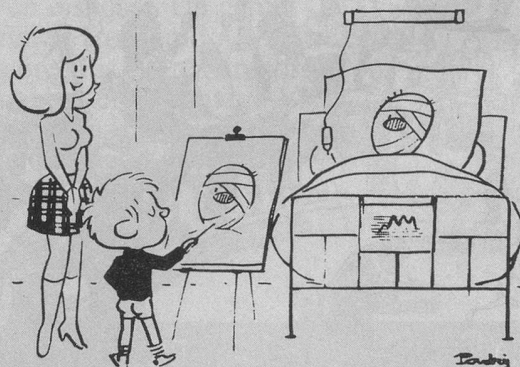
Un rappel encore: en Suisse romande, la FRC ne participe en aucun cas à l'émission de Télévision «A Bon Entendeur».

Mardi 19 mai, à Lausanne, Buffet de la Gare, Salle des 22-Cantons, à 14 h. Assemblée générale. «Article constitutionnel sur la protection des droits des consommateurs». Débat contradictoire entre Mme Yvette Jaggi, ancienne directrice de la FRC (pour) et M. Gilbert Couteau, directeur de la Société pour le développement de l'Economie suisse (contre).

La partie statutaire de cette assemblée générale romande aura lieu le matin.



Sans paroles
(Dessin de Moese-Cosmopress)



- Ça va faire un beau souvenir!... Si tu voyais comme c'est bien toi! (Dessin de Padry-Cosmopress)